

NOUVELLES MODALITES FINANCIERES POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE

→ *Le ministère de l'Education Nationale a modifié les modalités financières du dispositif, suite à l'épuisement des crédits de l'année dernière. Le ministère a publié un [communiqué de presse](#) qui explique les modalités pour la reprise des réservations collectives :*



Les annonces du ministère

- Budget 15,2M d'euros pour la période septembre-décembre
- pour des offres collectives qui se dérouleraient tout au long de l'année scolaire mais à réserver avant le 31 décembre 2025
- 2^{de} quinzaine de septembre : ouverture de pré-réservations pour les enseignants
- 1^{er} octobre : ouverture des réservations.



Concrètement ça veut dire

- Aujourd'hui : possibilité de créer des offres collectives et de les adresser aux établissements scolaires concernés
- 2^{de} quinzaine de septembre : les établissements scolaires pourront pré-réserver les offres qui leur sont adressées
- 1^{er} octobre : les chefs d'établissement pourront réserver les offres
- A partir du 1^{er} octobre, les projets EAC financés avec la part collective pourront commencer.

→ *Par souci d'universalité du dispositif, les établissements des autres ministères ouvriront leurs réservations également au 1^{er} octobre.*